

## COMMUNIQUÉ

### **Procréation assistée remboursée par la RAMQ Les cliniques privées se font offrir un beau cadeau**

---

**Le 13 juillet 2010** – L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) dénonce l'empressement du ministre de la Santé et des Services sociaux à implanter son programme de procréation assistée gratuit, alors que le réseau public de santé n'est actuellement pas en mesure de répondre à la demande. « Une fois de plus, constate Dominique Verreault, présidente de l'APTS, le gouvernement utilise des fonds publics pour ouvrir des marchés lucratifs au secteur privé. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, cette concurrence nuit au réseau public qui perd du personnel au profit des cliniques privées en plein essor. »

En ce moment, le Centre universitaire de santé McGill est le seul établissement public qui dispose de l'équipement et des ressources pour offrir les services de procréation assistée. Tous les intervenants s'entendent pour dire qu'il faudra des années – et des investissements importants – pour que d'autres établissements publics emboîtent le pas. Les cliniques privées héritent donc d'un marché en or, compte tenu de la forte demande pour des essais de fécondation in vitro. De l'avis même d'un porte-parole des cliniques privées spécialisées dans ce domaine, ces dernières ont « pas mal de temps devant elles » pour exploiter la manne gouvernementale d'au moins 35 millions de dollars par année, à raison de 7 100 \$ par intervention remboursés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

L'APTS n'en est pas moins sensible aux attentes des femmes qui désirent enfanter sans avoir les moyens de défrayer les services des cliniques privées de procréation. Mais alors que des établissements du réseau de la santé sont contraints de réduire les services à la population à la suite des restrictions budgétaires imposées par le budget Bachand, l'APTS s'interroge sur les motivations ministérielles à l'origine de l'implantation rapide d'un programme que le réseau public n'a même pas encore la capacité d'offrir. De plus, en procédant à cette annonce en juillet, le gouvernement évite de s'exposer à un débat public sur ses orientations contradictoires.

-30-

Pour renseignements :  
Chantal Mantha, conseillère en communication  
Téléphone : (514) 236-9287 (cell.)